

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025**

Affiché le 29/09/2025

Séance du jeudi 25 septembre 2025

Date de la convocation : 19/09/2025

Nombre de Conseillers : 19

Présents : 14

Votants : 18

Présents : Mmes Anne-Laure BABAULT, Marie-Annick GUIMARD, Andrée JOUSSEAUME, Patricia LEPINE, Arlette ROBIN, Chantal SUBRA.

MM. Roger BAZIER, Nicolas COSTE, Eric DRAPEAU, François JOUANNAULT, Dominique MOREL, Jean-James PERLADE, Patrick RAMOS, Eric THICKETT.

Pouvoirs : Mme Nicole HUET à Mme Arlette ROBIN

Mme Béatrice PEREIRA à M. Dominique MOREL

Mme Josette RAIMON à Mme Chantal SUBRA

M. Gérard VILATTE à M. Patrick RAMOS

Excusée : Mme Laure-Anne RAULT

Secrétaire de séance : Mme Patricia LEPINE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SALLES SUR MER, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Madame Chantal SUBRA, Maire.

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 28/08/2025.

Le procès-verbal de la séance du 28/08/2025 est adopté à l'unanimité.

Procès-verbal adopté à l'unanimité avec 17 voix pour.

Communication au Conseil Municipal des décisions prises au titre des délégations du Conseil Municipal au Maire (L2122-22 Code Général des Collectivités Territoriales)

- Balayage de la Commune par la société SAS ARC ENVIRONNEMENT pour un montant de 690,00€ HT 828,00€ TTC.
- Travaux de requalification et d'aménagement de la rue de Bouteville par la société ATLANROUTE pour un montant de 415.589,40€ HT, 498.707,28€ TTC.
- Contrat d'entretien du matériel de cantine avec la société FAIVRE pour un montant annuel de 450,00€ HT, 540,00€ TTC.
- Réalisation de panneaux interdiction fumer école par la société PANO pour un montant de 230,00€ HT, 276,00€ TTC.
- Travaux de génie civil télécom pour effacement des réseaux à Mortagne la Jeune par le SDEER pour un montant de 9.022,43€HT, 10.826,92€ TTC en 5 annuités sans frais.
- Travaux de reprise de l'éclairage public à Mortagne la Jeune par le SDEER pour un montant de 4.171,44€HT en 5 annuités sans frais.
- Location pendant 1 mois d'un bungalow de chantier pour le Centre Technique Municipal auprès de la société NEW LOC pour un montant de 291,38€ HT, 349,66€ TTC.
- Renouvellement abonnement pour 2 ans à beneylu school pour l'école auprès de SOLURIS pour un montant de 412,00€ TTC.
- Fourniture d'un rack à vélo 5 places pour le parc par la société PANOSTOCK pour un montant de 77,90€ HT, 93,48€ TTC.
- Travaux de surélévation d'un mur de clôture de l'école par la société LA PLOMBIERE pour un montant de 3.200,00€ HT, 3.840,00€ TTC.
- Travaux de sécurisation des accès de l'école par la société CAJEV pour un montant de 3.708,80€ HT, 4.450,56€ TTC.
- Reprise des abords d'un tampon fonte au carrefour RD109/rue des Coutures par la société ATLANROUTE pour un montant de 3.619,50€ HT, 4.343,40€ TTC.
- Fourniture de panneaux de signalisation pour les travaux rue de Bouteville par la société SIGNALS pour un montant de 374,67€ HT, 449,60€ TTC.
- Prestation de concert La Vie Feu d'Artifice par l'association FIFTY-FIFTIES pour un montant de 400,00€ TTC.
- Création d'un passage bateau rue de la Ragotterie par la société ATLANROUTE pour un montant de

1.552,00€ HT, 1.862,40€ TTC.

- Dépannage plomberie sur le logement rue de la Borderie par la société HURON FRERES pour un montant de 250,00€ HT, 300,00€ TTC.
- Prestation complémentaire pour la réparation du Calvaire par la société CROIX ET CALVAIRES DE France pour un montant de 290,00€ HT, 348,00€ TTC.
- Installation d'un adoucisseur pour le lave-vaisselle de la cantine par la société DEPANNAGE FAIVRE pour un montant de 538,00€ HT, 645,60€ TTC.
- Publication d'une annonce légale pour le site du camping auprès de la société SUD OUEST PUBLICITÉ pour un montant de 549,74€ HT, 659,69€ TTC.
- Travaux sur le matériel de cantine suite vérification annuelle par la société DEPANNAGE FAIVRE pour un montant de 642,20€ HT, 770,64€ TTC.
- Remplacement de la centrale de commande des cloches de l'église par la société LUSSAULT pour un montant de 1.656,17€ HT, 1.987,40€ TTC.
- Sortie bowling pour le centre de loisirs auprès de la société BOWLING LA ROCHELLE pour un montant de 78,00€ HT, 93,60€ TTC.

Arrivée de M. Roger BAZIER

Délibération n°1 Convention de participation financière – Programme pluriannuel de restauration hydraulique 2024/2026 – ASA de Marais Salles Angoulins Châtelailon

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De contribuer financièrement au projet d'entretien et de restauration du marais de la Cabane Pourrie et du marais de la Renaudeau - Tranche 1 situés sur les Communes d'Angoulins sur Mer et de Salles sur Mer,
- D'attribuer une aide financière de 52 421,97 € à l'AS de Salles Angoulins Châtelailon en fonction des taux et montants indiqués ci-dessus,
- De prévoir la somme de 52 421,97 € au budget actuel et de la reporter, au besoin, sur les budgets suivants,
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de participation financière ainsi que tout document afférent à cette opération.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.

Délibération n°2 Création d'emplois non permanents suite à accroissement temporaire d'activité (article L332-23 du Code Général de la Fonction Publique)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De créer à compter du 1^{er} octobre 2025, les emplois non permanents suivants :
 - Service animation : 1 emploi non permanent sur le grade d'adjoint d'animation dont la durée hebdomadaire de service sera de maximum 35h/semaine
 - Services techniques : 1 emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service sera de maximum 35h/semaine
 - Service cantine : 1 emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service sera de maximum 35h/semaine
 - Service école : 1 emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service sera de maximum 35h/semaine
- D'autoriser Madame le Maire à recruter un agent contractuel pour une durée de maximale de 12 mois sur une période maximale de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité de chacun de ces services en fonction des besoins.
- Il est précisé que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366 à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur et que la dépense correspondante est et sera inscrite chaque année au budget de la Commune (chapitre 12).

Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.

Questions / Informations diverses :

- Prochain Conseil Municipal : jeudi 30/10/2025
- Date prochaines manifestations :
 - Inauguration piste cyclable : samedi 27/09/2025 10h-12h dans le Parc et/ou à la Galerie
 - Vide grenier par Grains de Sel dimanche 28/09/2025 au camping
 - Permanence SMILE 01/10/2025 de 9h à 12h à la salle du Parc

- Concert Claude Nougaro samedi 04/10/2025 à la Galerie
- Octobre Rose dimanche 12/10/2025 matin à la salle des Fêtes
- Zone de gratuité samedi 25/10/2025 à la salle des Fêtes
- Bourse aux jouets par le Foyer Rural dimanche 02/11/2025 à la salle des fêtes
- Cérémonie du 11/11/2025 à 11h au Monument aux Morts
- Après-midi dansant samedi 15/11/2025 à la salle des Fêtes
- Parution et présentation du nouveau livre d'Au fil de nos Mémoires : vendredi 21/11/2025 à 18h00 à La Galerie
- Bal Folk par le Foyer Rural : samedi 22/11/2025 à la salle des Fêtes
- Marché de Noël samedi 6 et dimanche 7 décembre 2025 dans le Parc et sur le parvis de l'église
- Maison des aidants : premiers accueillis début octobre
- Elections municipales : 15 et 22/03/2026
- Donation à la Commune de la parcelle C246
- Point travaux rue de Bouteville
- Moustique tigre
- Dégradations église
- Piste cyclable